Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

5 AVRIL 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 18001 **14**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

Eh bien oui ! Nous avons su réagir...

Guido Cesal

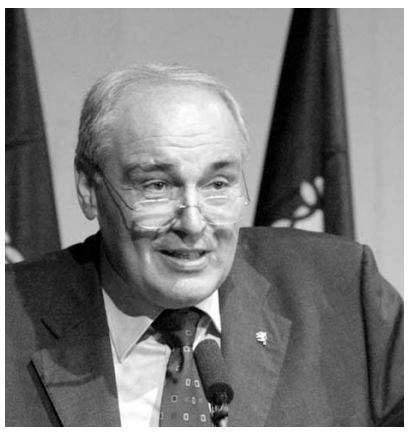

L'énième attaque de Riccarand contre l'Union Valdôtaine démontre la nervosité qui est en train de s'emparer de ceux qui pensaient que la destruction du Palais était un objectif atteint et que l'Union Valdôtaine n'aurait pas su réagir à une attaque aussi violente et sournoise. Les propositions référendaires lancées sur la table, sans aucun approfondissement quant aux retombées qu'elles auraient pu provoquer, n'avaient qu'un seul but : frapper mortellement le mouvement unioniste. Qu'une réaction à ces propos se soit organisée et que des hommes et des femmes de bon sens, de différentes provenances politiques, aient retrouvé la capacité de raisonner autour d'un projet clair, et sans sous-entendus ou arrières-pensées, rend notre champion de la démocratie furieux et un petit peu nerveux. C'est en quelque sorte la démonstration évidente de la bonté de l'action menée par le mouvement à la suite de ces événements et la récupération de la part de celui-ci d'une forte capacité de proposition. C'était une variable, dans ce jeu au massacre, qui n'avait pas été prise en considération et qui dérange beaucoup.
Notre champion de la démocratie,

SUITE PAGE 6

Le Casino de la Vallée fête ses 60 ans

« Un nouveau point de départ pour le Casino »

Le Casino de la Vallée a fêté, le 30 mars dernier, son soixantième anniversaire. Un événement important qui a été l'occasion pour relancer cette structure qui, dans le passé, a été une des fleurs à la boutonnière de notre Région. A cette occasion, le président de la Région Luciano Caveri et l'assesseur au Bilan, aux Finances, à la Programmation et aux Participations régionales Aurelio Marguerettaz ont souligné que : « *cet anniversaire doit être considéré comme un tournant important, un point de départ pour repartir et concentrer tous les efforts sur l'avenir du Casino. Cette date doit être aussi la première pierre posée pour la relance de cette structure, qui a été et reste, une importante ressource pour la communauté valdôtaine tant par ses aspects économiques, que du point de vue de l'emploi, pour le développement de Saint-Vincent, des communes limitrophes et de la Vallée d'Aoste. Pour cette raison, tous les sujets impliqués dans cet important projet de relance sont en train de travailler afin que le Casino de la Vallée puisse être à nouveau le grand protagoniste du jeu dans toute l'Europe* ».
Et encore : « *Si, en effet, en mars 1947, à cheval entre la présidence de Federico Chabod et celle de Severino Caveri, il fut possible d'arriver à une rapide ouverture du Casino, en appliquant les compétences en matière touristique établies par les « Decreti Luogotenenziali », quarante ans plus tard, ces mêmes compétences ont été niées par une célèbre sentence de la « Corte Costituzionale* ».
Caveri et Marguerettaz ont ensuite rappelé que : « *L'histoire de la Maison de Jeux voyage en parallèle avec celle de la communauté valdôtaine. Les clients et les employés du Casino ne sont donc pas les seuls à fêter cet anniversaire, mais l'entière région, avec la conviction que cette fête, qui unit l'entière communauté, puisse faire naître l'esprit nécessaire pour affronter le défi qui nous attend : ramener le Casino à l'époque de ses fastes et de son succès qui ont marqué les soixante premières années de sa vie* ».
Un anniversaire qui a été fêté à partir de 15 heures avec l'inauguration de l'exposition de photographies consacrées aux nombreux « vip » qui ont fréquenté Saint-Vincent pendant des années, et à 20h30 en trinquant en l'honneur du Casino. En même temps, au « Stadio Perucca », une dégustation des meilleurs fromages de la production nationale, vainqueurs du Concours « Formaggio d'Autore », a été proposée suivi d'un spectacle pyrotechnique avec des feux d'artifices au rythme de la musique.

Rencontre sur la sécurité du Tunnel du Grand-Saint-Bernard

Les problèmes concernant le Tunnel du Grand-Saint-Bernard ont été au centre d'une rencontre qui s'est déroulée, mardi 27 mars dernier, à Rome, entre une délégation valdôtaine, dont faisaient partie le Président de la Région Luciano Caveri, l'assesseur au Budget, aux Finances, à la Programmation et aux Participations régionales, Aurelio Marguerettaz et le président de l'Anas, Pietro Ciucci.
Les administrateurs valdôtains ont fait le point sur un projet qui a démarré en 1999, entre l'Italie et la Suisse (au lendemain de la tragédie survenue dans le tunnel du Mont Blanc) avec la nécessité de sécuriser celui du Grand-Saint-Bernard.
Pendant les années qui ont suivi, les divers interlocuteurs sont arrivés à la définition d'un véritable plan financier pour la réalisation d'une galerie de sécurité. Malgré les nombreuses promesses, les financements nécessaires de la part de l'Anas ne sont jamais arrivés, tandis que du côté suisse le plan financier est désormais garanti et la Sistrab a fait les démarches né-

SUITE PAGE 2

Deux mesures en matière de ticket sanitaire

Le vendredi 30 mars dernier, le Gouvernement régional sur proposition de l'assesseur à la Santé, au Bien-être et aux Politiques Sociales Antonio Fosson, a approuvé deux mesures en matière de « ticket sanitaire ». La première vise à établir quelles sont les prestations médicales caractérisées par un coût élevé et ayant besoin de la technologie ou d'une organisation importante, pour lesquelles à partir du 1er avril 2007, une cotisation fixe de 10 euros par ordonnance (sauf pour les patients qui sont exonérés) est nécessaire.
La deuxième se propose de contraster et décourager certains comportements incorrects des usagers en application de la loi régionale n. 3 de 2007. « *Les délibérations qui ont été adoptées aujourd'hui* – a expliqué l'assesseur Fosson – *représentent la conclusion des vicissitudes à l'égard des tickets sanitaires. Après l'approbation du décret de loi de prorogation des termes prévus par les dispositions législatives, qui permettait aux Régions d'adopter des mesures alternatives au ticket pour les prestations ambulatoires*

SUITE PAGE 2

INDEX

Les activités de la Commission Culture
À LA PAGE 5

Nouvelles de la Commune d'Aoste
À LA PAGE 6

L'INFO

30

millions de tickets d'entrée
ont été vendus
par le Casino de la Vallée
depuis son ouverture en 1947

Moutons et « devant-bergers »

Djeyar

Un vieil adversaire de l'Union Valdôtaine a écrit une longue lettre à un journal local, en définissant notre président Cesal « il "devant berger" dell'Union, che mi appare sovente dépassé, mostrando non perfetta conoscenza dei pascoli dove deve condurre la sua mandria ». Je crois que ce personnage se trompe carrément : les Unionistes, et plus en général les Valdôtains, ne sont pas des moutons ; ils ne se laissent pas trop conduire en troupeau et supportent plutôt à contrecœur qu'il y ait des « devant-bergers » pour les diriger.

Les devant-bergers font un métier tout à fait respectable, qui demande beaucoup d'attention et sens de responsabilités, fort utile à l'économie quand il s'agit de bétail : mais si quelqu'un avait la tentation d'en introduire les méthodes dans le domaine politique, il faudrait l'empêcher d'y reproduire métaphoriquement ce qui s'est produit dans la réalité historique en Espagne, au Moyen Age.

Les éleveurs espagnols, en concurrence entre eux, faisaient alors parcourir en long et en large les vallées de l'Estrémadure à d'immenses troupeaux de moutons de la précieuse race mérinos, visant uniquement leur intérêt personnel, sans se soucier le moins du monde ni de la sauvegarde de l'environnement, ni des intérêts des agriculteurs, qui voyaient leurs cultures détruites par les transhumances sauvages. Le résultat fut la désertification de la région et l'épuisement progressif de ces mêmes pâturages, qui assuraient aux devant-bergers leur pain quotidien. Une curiosité philologique pour terminer : les Espagnols désignent le devant-berger par un ancien mot arabe : *rabadàn*.

SUITES DE LA PAGE 1

Deux mesures en matière de ticket sanitaire

d'assistance spécialisée, le Conseil régional, dans le but de contenir la dépense sanitaire et de contrôler l'adéquation des prestations, avait approuvé la loi régionale n° 3 de 2007, en donnant mandat au Gouvernement de déterminer, avant le 1er avril 2007, les prestations pour lesquelles une cotisation fixe sur chaque ordonnance» était due.

« *Le Gouvernement régional* – a conclu l'assesseur Fosson – *a établi l'application d'une cotisation fixe de 10 euros par ordonnance contenant, au moins, une prestation relativement onéreuse et le besoin d'utiliser du matériel technologique ou faisant appel à une organisation importante, tels que l'«ecocolordoppler», l'«endoscopie», la «diagnostique nucléaire», la «résonance magnétique» et la «tomographie informatisée». Cette somme doit être payée par les patients qui ne sont pas éxonérés. De la même façon, les usagers ne payeront plus les 10 euros sur l'ordonnance pour les autres prestations. De plus* – souligne encore Fosson – *en référence à la deuxième question abordée aujourd'hui, nous avons mis en place des mesures ultérieures pour contraster et démotiver certains comportements incorrects de la part des usagers en imposant des sanctions, et en particulier pour le non retrait des résultats des examens effectués, au bout de 30 jours à partir de la date de retrait, l'amende sera fixée à 100 euros. En ce qui concerne l'annulation, sans préavis ou ne respectant pas le délai des 48 heures qui précèdent la visite médicale réservée, l'amende est de 50 euros sauf en cas d'impossibilité de se déplacer pour cause de maladie justifiée par un certificat médical.*

Ces mesures sont en vigueur à partir du 1er avril 2007 et sont appliquées à tous les patients du service sanitaire régional, indépendamment du fait de bénéficier des exemptions prévues par la loi».

Rencontre sur la sécurité du tunnel du Grand-Saint-Bernard

cessaires pour la réalisation cette galerie.

« *On doit considérer la réunion d'aujourd'hui comme une réunion préalable* – ont expliqué le président Caveri et l'assesseur Marguerettaz – *parce qu'il s'agit d'une reprise de contacts à propos d'un dossier assez délicat surtout en ce qui concerne les relations internationales. L'Anas nous a assuré que les deux thèmes – la galerie de sécurité et la réalisation des bretelles à Etroubles et à Saint-Oyen – seront le sujet d'un nouveau projet qui sera lancé avant le mois de juin prochain. Nous restons donc en attente et nous souhaitons que les engagements qui jusqu'ici n'ont pas été maintenus puissent trouver une réponse définitive.*

C'est un devoir de l'Anas non seulement envers la communauté valdôtaine, mais aussi envers l'Union Européenne, qui finance en partie le projet étant donné que la route nationale n° 27 et le tunnel du Grand-Saint-Bernard font partie du Réseau Transeuropéen des Transports».

Séance du Gouvernement du 30 mars

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION

Conformément à la loi régionale n° 6 de 2006, l'Exécutif a approuvé les formes et la réalisation des signes distinctifs qui seront utilisés par le président de la Région et les assesseurs régionaux à l'occasion des cérémonies officielles et d'événements d'une importance particulière. Une enveloppe de 5 000 euros a été débloquée à cet effet. Il a décidé de soumettre au Conseil régional le projet de loi portant dispositions pour l'accomplissement des obligations de la Région autonome Vallée d'Aoste découlant de l'appartenance de l'Italie aux Communautés européennes. Application de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels et semi-naturels, de la faune et de la flore sauvages. Loi communautaire 2007 ».Le Gouvernement régional a entériné le texte du protocole d'entente entre les Régions Vallée d'Aoste, Piémont, Ligurie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes en vue de la coopération dans l'espace Alpes-Méditerranée.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES

Dans le cadre du Plan de développement rural 2000/2006, des subventions d'un montant global de 633 731 euros ont été accordées à 12 consortiums d'amélioration foncière pour la construction et l'aménagement de systèmes d'irrigation et de chemins ruraux. L'Exécutif a débloqué une enveloppe de 802 002 euros au titre des aides octroyées à 103 bénéficiaires pour l'amélioration de terrains agricoles et le développement des cultures de qualité ainsi que pour l'aménagement et la mise en culture de nouveaux terrains dans le secteur vitivinicole.

ÉDUCATION ET CULTURE

Le Gouvernement a décidé de mettre en place, à différentes périodes de l'année 2007, un service supplémentaire assuré par des guides touristiques, en vue d'augmenter le nombre des personnels de gardiennage du château de Fénis et d'autres musées ou sites archéologiques ; il a engagé à cet effet la somme de 18 000 euros. Dans le cadre de la cérémonie de réouverture au public du château de Verrès, le 6 avril 2007, il a donné son feu vert à l'organisation d'une conférence de présentation des travaux de mise aux normes et de rénovation des installations techniques et spéciales, d'une part, et d'une exposition photographique destinée à présenter lesdits travaux, d'autre part. L'Exécutif a approuvé la réalisation des projets proposés pour l'année 2007, dans le cadre de la convention passée avec l'Université de la Vallée d'Aoste, et a débloqué à ce titre une enveloppe de 24 000 euros.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES

Le Gouvernement a donné son accord à l'organisation de la conférence régionale de la famille 2007, qui se tiendra à Pollein le 21 avril, et a engagé pour ce faire la somme de 12 000 euros. Dans le cadre des services socio-sanitaires territoriaux, il a ensuite décidé de confier à la coopérative sociale «La Sorgente» d'Aoste la gestion en régie du service de médiation interculturelle pour la période allant du 1er avril 2007 au 31 décembre 2009. Un financement de 79 560 euros a débloqué à cet effet. L'Exécutif a adopté les mesures alternatives au ticket modérateur prévues par la loi de finances 2007 qui visent à lutter contre les comportements incorrects des usagers et à décourager lesdits comportements, conformément à la loi régionale n° 3 de 2007. Il a aussi fixé les prestations pour lesquelles les usagers qui ne font pas l'objet d'une exonération doivent verser, à compter du 1er avril 2007, une quote-part fixe de 10 euros pour chaque ordonnance.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS

Le Gouvernement a rendu un avis positif, sous condition, quant à l'impact sur l'environnement du projet d'aménagement et d'élargissement de la route communale «Le Petit Blanc-Etabloz», dans la commune de Brissogne, et il a approuvé l'exécution des travaux.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS

Au sens de la loi régionale n°6/2004, le Gouvernement a accordé des subventions à fond perdu à 5 associations de consommateurs et d'usagers et a débloqué à ce titre un montant de 75 000 euros. Aux termes de la loi régionale n° 19 de 2006, l'Exécutif a engagé une dépense de 448 544 euros pour couvrir partiellement les frais découlant du renouvellement des conventions collectives nationales du travail dans le secteur du transport public local par autobus.

Enfin, le Gouvernement a mis à jour l'autorisation accordée au RTI Sadem SpA - Sapav SpA et à la société Savda spa pour la fourniture de services de transport public local par autobus. Une somme de 21 478 euros a été engagée à cette fin.

ACTIVITÉS PRODUCTIVES ET POLITIQUES DU TRAVAIL

Conformément à la loi régionale n° 6 de 2003, le Gouvernement a ventilé la somme de 80 949 euros entre plusieurs petites, moyennes et grandes entreprises industrielles et artisanales pour soutenir les initiatives promotionnelles ayant comme objectif la commercialisation des produits.

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour où l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à **Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.**

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.236888 Fax 0165.360014

CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Exposition présentée au Fort de Bard jusqu'au 2 septembre

L'Univers à travers l'homme et la science

Agnès Uzan

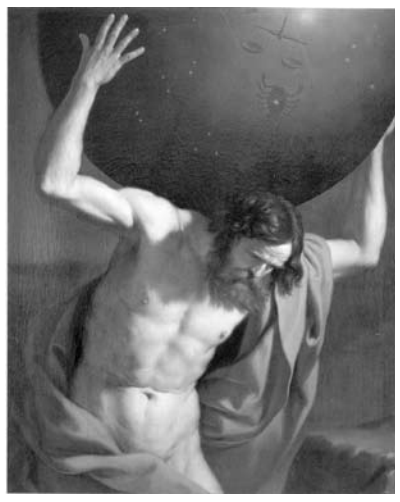

L'imposant Fort de Bard propose cette année une exposition non moins importante jusqu'au 2 septembre prochain mettant en scène le rapport étroit entre l'homme et l'Univers, au cours des siècles, intitulée « In cima alle stelle : l'universo tra arte, archeologia e scienza » et organisée par l'Association du Fort de Bard, en collaboration avec l'Observatoire Astronomique de Saint-Barthélemy et la Surintendance aux Biens culturels. De sorte que le visiteur sera plongé, selon les différents thèmes proposés, dans l'univers du cosmos à travers l'archéologie, l'art, la science, la philosophie, la littérature, la musique, en suivant un parcours didactique et scientifique. En effet, les salles d'exposition du Fort sont aménagées afin de retracer l'évolution de nos ancêtres valdôtains grâce à la découverte de sites préhistoriques à Aoste et au Petit-Saint-Bernard et des recherches archéologiques également répertoriées sur le territoire valdôtain nous permettant de comprendre le rapport magique qui a lié l'homme antique aux phénomènes célestes, et plus précisément, quand les astres donnaient un sens à la vie de tous les jours. A ce propos, des conférenciers interviendront de manière transversale et diachronique sur les aspects de l'espace et du temps et Raffaella Poggiani Keller, qui s'est occupée de la partie archéologique de l'exposition, expliquera entre autres la valeur de ces découvertes et leur impacte culturel au niveau européen.La section consacrée à l'art présentera les œuvres magistrales de Durer, Suttermans, Guercino, Tinteretto et Tiepolo en passant par des artistes modernes comme Balla et Fontana. Parmi ses artistes, de jeunes contemporains illustreront la manière dont les résultats obtenus par la science influencent l'imaginaire artistique des nouvelles générations. A ce sujet, quatre soirées, pendant lesquelles des conférenciers interviendront tels que Antonella Crippa et Paolo Rosa, permettront d'approfondir l'exposition et Pier Luigi Carofano, qui s'occupe de la section « la visione del cosmo : il gesto dell'arte, il pensiero della scienza », retracera la naissance et l'évolution de la pensée astronomique moderne à travers l'œuvre d'art en expliquant le choix des œuvres et en approfondissant les thèmes qui relient l'art à la science.
Enfin, l'aspect scientifique de l'exposition propose également une série de conférence, traitée de manière simple et à la portée de chacun, grâce au soutien de l'Observatoire Astronomique de Saint-Barthélemy. En effet, sept conférences permettront également de mei comprendre les sujets traités par cette exposition. Parmi les conférenciers, Stefano Liberati, professeur à la Sissa de Trieste essayera de résumer l'évolution de la compréhension humaine par rapport au concept de l'espace et du temps jusqu'à celui de l'espace-temps sur la relativité d'Albert Einstein, concept clé à la base de l'exposition. D'autres physiciens interviendront comme la jeune valdôtaine Marta Burgay et Andrea Possenti qui parleront de leurs recherches à l'Institut national d'astrophysique auprès de l'Observatoire de Cagliari. A ce propos, un espace sera réservé aux étudiants qui assisteront à ces deux conférences.
La troisième conférence sera présentée par Jean Jacquenot, actuellement conseiller scientifique pour le haut commissariat à l'énergie atomique et ex directeur du JET et des projets de recherche sur la fusion du CEA, qui approfondira un des thèmes les plus appréciés par la société moderne, à savoir l'énergie alternative et en particulier la fusion nucléaire qui alimente les étoiles. Le quatrième rendez-vous se tiendra dans un lieu suggestif, l'église de Saint Ours. En effet, après les offices religieux, le théologien Costantino Sigismondi racontera l'histoire de Gebert d'Aurillac, plus connu sous le nom de Silvestre II le « Papa scienziato » en approfondissant les thèmes sur l'opposition entre la foi et la science. Enfin, les trois dernières conférences seront présentées à l'Observatoire astronomique de la Région pendant lesquelles les trois scientifiques expliqueront leurs recherches. Tout d'abord Andrea Bernagozzi présentera son projet intitulé « le montagne del Sistema Solare » proposant une exposition photographique des sondes de l'ESA et de la NASA. Puis Paolo Recaldini travaillant pour l'OAVDA, expliquera l'évolution de l'intelligence humaine au service de l'astronomie en racontant le passage du XVIIIème siècle à nos jours.
Et enfin, Paolo Calcidese terminera ce cycle de conférences par un voyage à travers l'histoire des découvertes expérimentales et des idées qui ont abouti à la formule de la théorie du big bang et illustrera les théories les plus récentes sur l'accroissement accéléré du cosmos.Mais au-delà de l'aspect scientifique et théorique de la manifestation, le sujet traité renvoie au lien étroit entre l'homme qui arrive au sommet d'une montagne et la voûte céleste. A ce sujet, l'alpiniste Bruno Brunod racontera sa tentative d'obtenir le record de vitesse pour arriver au sommet de l'Everest, le toit du monde, et cette magnifique aventure qu'il a partagée avec les guides de haute montagne « In cima alle stelle ».

Ecole

Nouvelles méthodes d'initiation aux expositions

«Le but de ce projet didactique est de développer, de partager et de divulguer dans les écoles des méthodologies innovatrices d'approche aux initiatives d'expositions organisées par la Région et de rendre protagonistes les étudiants, entraînant en même temps leurs parents et leurs amis» a déclaré l'assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, concernant le projet « Accrochage... l'art d'exposer l'art... » et l'inauguration de « Exposition dans l'Exposition » qui ont été présentés le 26 mars dernier au Musée archéologique d'Aoste. Au cours de cette rencontre, le projet « Accrochage... l'art d'exposer l'Art... » a été illustré à travers l'expérience pilote conduite ces derniers mois par quelques écoles de la Région : l'exposition « Ciels, terres et eaux » a été visitée selon un parcours formateur adressé aux enseignants puis visitée par les élèves et le tout s'est achevé par un travail en classe. A la fin de cette visite, les élèves ont composé des histoires pour illustrer les tableaux exposés qui leur ont le plus plu.
Quelques histoires ont été présentées dans les salles de l'exposition à côté des oeuvres d'art de référence tandis que les autres ont été proposées dans le parcours d'accès à l'exposition.

Bibliothèque d'Aoste

Saison culturelle : conférence du professeur Claudio Longo

La Saison Culturelle 2006/2007 propose pour le vendredi 13 avril prochain, à 21 heures, une conférence sur « La vegetazione dell'ambiente alpino. Boschi, alberi combattenti, giardini incantati » qui aura lieu dans la salle des conférences de la Bibliothèque régionale d'Aoste. Un rendez-vous organisé par l'Assessorat de l'Education et de la Culture avec la collaboration scientifique de l'«Associazione italiana Insegnanti di Scienze naturali» (section du Val d'Aoste).
A cette occasion, le professeur Claudio Longo illustrera les différents milieux végétaux de la montagne, les principales espèces arborescentes (mélèze, sapin, pin), ainsi que leurs aspects qui peuvent varier selon le lieu et la saison.
Il s'arrêtera plus particulièrement sur les arbres des bois, ceux qui sont isolés dans un champ, ceux qui sont situés à la limite supérieure de la végétation arborescente qui se trouvent dans des situations environnementales très difficiles.
Durant la conférence, les thèmes concernant les fleurs sauvages et les mécanismes d'adaptation à un environnement aussi particulier seront abordés.
M. Claudio Longo est professeur de Botanique et de Biologie générale à l'Université de Milan, il est membre de nombreuses sociétés scientifiques dans le domaine de la botanique et de la physiologie végétale.
Actuellement, il est directeur du « Centro Interdipartimentale di Ricerca Didattica » (CIRD) de Milan et également responsable didactique et scientifique de l'« Orto Botanico » de Brera.
Il a collaboré aussi avec le Professeur J.E. Varner au «Plant Research Laboratory di East Lansing» (USA) pour des recherches de biogenèse sur des graines germinatives.
L'entrée à la conférence est gratuite, dans la limite des places disponibles.
Des informations ultérieures pourront être demandées à la «Direction des Activités culturelles», tél.: 0165 273196.
Site internet: www.regione.vda.it, e-mail: saison@regione.vda.it.

Aoste

Visite d'un groupe d'experts du Conseil de l'Europe

L'assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, communique qu'un groupe d'experts du Conseil de l'Europe est en visite en Vallée d'Aoste du 2 au 6 avril dans le cadre du projet *Profil régional de la politique linguistique éducative*.
Cette initiative fournit aux régions l'opportunité de procéder à une autoévaluation de leur politique linguistique dans un esprit de dialogue avec les experts du Conseil de l'Europe et dans une optique prospective.
La première étape de ce processus a comporté la réalisation d'un Rapport régional, fruit de la collaboration entre les représentants des trois principaux organismes impliqués dans les domaines de l'éducation et de la formation: la Surintendance aux études de l'Assessorat à l'éducation et à la culture, chef de file et responsable du projet, l'Université de la Vallée d'Aoste et l'Institut Régional de la Recherche Éducative de la Vallée d'Aoste (IRRE-VDA).
« *Ce projet poursuit un double objectif* – souligne l'assesseur Laurent Viérin – *d'un côté, il s'agit de présenter de manière systématique le parcours que notre région a accompli jusqu'à présent dans le domaine de la politique linguistique, d'en mettre en valeur les acquis et de présenter les défis auxquels il faudra se confronter ; de l'autre, il se propose de fournir des indications pour mieux orienter les actions futures dans la direction envisagée par les instances européennes* ».
Le comité d'experts, composé de Francis Goullier (coordinateur du groupe, France), Hugo Baetens Beardsmore (Belgique), Charles Berg (Luxembourg), Bernadette Holmes (Royaume-Uni) et Johanna Panthier (représentant du Conseil de l'Europe), a rencontré les autorités politiques régionales et les représentants du monde de la culture et de l'économie.
Ils ont aussi visité les établissements scolaires de notre région, la Bibliothèque régionale, le Centre culturel Walser, le Centre d'études francoprovençales de Saint-Nicolas et ils ont été accueillis à l'Université de la Vallée d'Aoste.

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Les projets de loi en examen au sein des Commissions

« Modifications de la loi régionale n°24 du 14 novembre 2002 (Institution de la Fondation Clément Fillietroz) ».

Avec la loi régionale n°24 du 14 novembre 2002 (Institution de la Fondation Clément Fillietroz), la Région a promu la constitution de la Fondation dénommée « Clément Fillietroz », ayant son siège à l'Observatoire astronomique de Saint-Barthélemy, en définissant ses objectifs et ses activités.
Depuis le mois d'août 2003, date de l'ouverture de la structure, l'activité de la Fondation s'est concentrée principalement et avec succès sur la vulgarisation et sur la didactique. Jusqu'à aujourd'hui l'Observatoire a été visité par presque 18.000 personnes auxquelles s'ajoutent 9.500 étudiants et 400 stagiaires.
Après ces premières années d'activités dédiées, comme déjà dit précédemment, à la vulgarisation et à la didactique, ce projet de loi modifie la loi n°24 du 14 novembre 2002 afin de valoriser ultérieurement le rôle de l'Observatoire comme centre de culture d'excellence et de simplifier les procédures pour l'attribution de la contribution annuelle de la part de l'Administration régionale.
Le projet de loi s'articule autour de **7 articles** :
l'article 1 a pour but de mieux préciser les activités de la Fondation, en limitant l'activité de recherche aux sciences astronomiques ;
l'article 2 spécifie les buts poursuivis par la Fondation et les modalités à travers lesquelles ceux-ci doivent être atteints ;
l'article 3 modifie l'article 3 déjà existant en spécifiant que les membres fondateurs (la Région, la Commune de Nus et la Communauté de Montagne Mont-Emilius) doivent assurer une contribution annuelle à la Fondation. Cette disposition est strictement liée à l'abrogation de l'alinéa 3 de l'article 6 de la loi régionale n°24/2002 (voir ci-dessous) ;
l'article 6 modifie l'article de la loi régionale n°24/2002 en abrogeant son alinéa 3 qui conditionne l'attribution du financement régional lors de l'allocation de la contribution de la part des autres membres sur la base de pourcentages fixes.

« Nouvelles réglementations de l'Institut valdôtain de l'Artisanat de tradition (IVAT) ».

La révision de la réglementation de l'Institut valdôtain de l'Artisanat de tradition, institué par la loi régionale n°10 du 10 avril 1985, est nécessaire suite à l'entrée en vigueur de la loi régionale n°2 du 21 janvier 2003, portant dispositions quant à la protection et valorisation de l'artisanat valdôtain de tradition. Il s'agit en particulier de mettre à jour la normative actuelle qui réglemente l'IVAT, organisme de la Région pour la sauvegarde de l'artisanat, avec les dispositions plus récentes qui, d'une part, déterminent les catégories, les travaux et les matériaux admissibles dans le respect de la tradition et, d'autre part, prévoient le contrôle des produits et l'institution d'un registre pour les producteurs.
Le projet de loi se compose de **14 articles** :
l'article 1 définit les rôles de l'IVAT parmi lesquels, dans le cadre de la protection et valorisation de l'artisanat valdôtain de tradition, la recherche historique, l'étude et la diffusion des caractéristiques et des techniques des productions, la formation des producteurs, la gestion des sièges d'exposition, l'organisation et la participation à des actions promotionnelles ;
l'article 2 réglemente l'activité commerciale de l'IVAT ;
l'article 3 dresse la liste des organes de l'IVAT : le président, le conseil d'administration, l'organe de révision comptable, le directeur et la commission technique ;
l'article 4 définit les devoirs du président du conseil d'administration ;
l'article 5 réglemente le conseil d'administration ;
l'article 6 concerne l'organe de révision comptable ;
l'article 7 réglemente la figure du directeur et en définit les devoirs ;
l'article 8 établit la commission technique en en définissant les devoirs et en identifiant les personnes qui la composent ;
l'article 10 réglemente le statut juridique et économique du personnel de l'IVAT ;
l'article 11 détermine les sources financières de l'IVAT.

L'activité des Commissions

Vendredi 6 avril 2007 – V^ème Commission permanente *Services sociaux*

Séance publique

audition concernant la proposition de loi d'initiative populaire *« Réalisation d'un unique et nouvel hôpital régional »* : Graziella Benzoni, Directrice de l'Aire 7 du Service Bâtiment, Urbanisme et Expropriation de la Commune d'Aoste.

Séance non publique

projet de loi n°162 *« Nouvelles dispositions pour la réalisation d'infrastructures sportives et récréatives d'intérêt régional. Modifications de loi régionale en matière de tourisme et de transports »*. Nomination du rapporteur ;
audition d'Enzo Bertolin, Directeur de l'Observatoire Astronomique de la Région autonome Vallée d'Aoste concernant le **projet de loi n°161** *« Modifications de la loi régionale n°24 du 14 novembre 2002 (Institution de la Fondation Clément Fillietroz) »* ;
projet de loi n°161 *« Modifications de la loi régionale n°24 du 14 novembre 2002 (Institution de la Fondation Clément Fillietroz) »*. Rapporteur : le Conseiller Eddy Ottoz ;
audition du Président de la Région, Luciano Caveri, quant à la motion approuvée par le Conseil régional en date du 11 janvier 2007 concernant *« Réalisation de l'accord de programme entre Région, la Commune d'Aoste et le CONI en matière d'infrastructures sportives »*.

Mercredi 4 avril 2007 – IV^ème Commission permanente *Essor économique*

projet de loi n°162 *« Nouvelles dispositions pour la réalisation d'infrastructures sportives et récréatives d'intérêt régional. Modifications de loi régionale en matière de tourisme et de transports »*. Nomination du rapporteur.

Lundi 2 avril 2007 – II^ème Commission permanente *Affaires générales*

acte administratif concernant la ratiification de la délibération du Gouvernement régional n°518 en date du 2 mars 2007 concernant *« Stratégie unitaire régionale pour les politiques de développement cofinançables par les fonds structurels communautaires et par le fonds européen agricole pour le développement rural pour la période 2007/2013. Approbation du document de programmation stratégico-opératif de la Vallée d'Aoste (DOPSO) »* ;
projet de loi n°148 *« Nouvelles réglementations de l'Institut Valdôtain de l'Artisanat de Tradition (IVAT) »*. Rapporteur : le Conseiller Renato Praduroux.

Jeudi 29 mars 2007 – I^ère Commission permanente *Institutions et Autonomie*

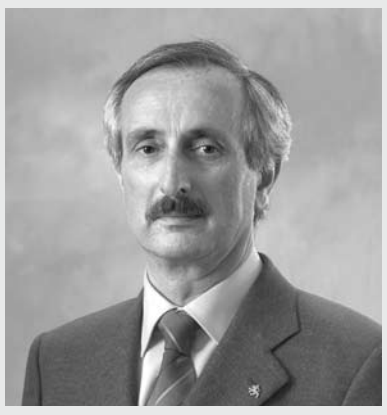

auditions sur la **proposition de loi n°153** *« Modification de la loi régionale n°47 du 19 août 1998 (Sauvegarde des caractéristiques et traditions linguistiques et culturelles des populations Walser de la Vallée du Lys) »* : Mauro Stévenin, Syndic de la Commune de Gaby ; Vittorio De La Pierre, Président de la Conférence permanente pour la sauvegarde de la langue et de la culture walser ; Massimo Comune, Syndic de la Commune de Gressoney-La-Trinité et le Chef de groupe de l'opposition du Conseil, Mauro Favre ; Aldo Comé, Syndic de Gressoney-Saint-Jean et le Chef de groupe de l'opposition du Conseil, Luigi Chiavenuto ; Emanuela Vassoney, Syndic de la Commune d'Issime et le Chef de groupe de l'opposition, Davide Praz ;
auditions sur la **proposition de loi n°154** *« Dispositions urgentes pour le renouvellement des Conseils communaux d'Arnad, d'Issime et de Valsavarenche »* : Filippo Deval, Syndic de la Commune d'Arnad et le représentant de l'opposition du Conseil, Ivaldo Dondeynaz ; Lina Peano, Syndic de la Commune de Valsavarenche et le Chef de groupe de l'opposition du Conseil, Stefano Cerise ; Emanuela Vassoney, Syndic de la Commune d'Issime et le Chef de groupe de l'opposition, Davide Praz ;
proposition de loi n°153 *« Modification de la loi régionale n°47 du 19 août 1998 (Sauvegarde des caractéristiques et traditions linguistiques et culturelles des populations Walser de la Vallée du Lys) »* ;
proposition de loi n°154 *« Dispositions urgentes pour le renouvellement des Conseils communaux d'Arnad, d'Issime et de Valsavarenche »*.

COMMUNICATION

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chaque semaine, vous lisez sur cette page un compte rendu de l'activité du Groupe Union Valdôtaine au sein du Conseil de la Vallée.
Notre principale préoccupation est de vous informer de manière claire et précise du travail que nous, Conseillers de l'Union Valdôtaine, faisons chaque jour avec passion et sérieux.
C'est pourquoi nous vous invitons à nous écrire afin de nous faire part de vos réactions: demande de précisions concernant un projet de loi, une motion, une résolution ou concernant l'activité des Commissions; manifestation de votre satisfaction ou de votre perplexité quant à un thème abordé lors d'une séance du Conseil de la Vallée.
N'hésitez donc pas à nous écrire et nous vous répondrons (**dans la rubrique «Nos lecteurs réagissent…»**), autant que faire se peut, dans les plus brefs délais.

Adressez votre courrier à l'adresse suivante:
Nouvelle Editrice Le Peuple
Rubrique «Nos lecteurs réagissent…»
16, Localité Grand Chemin - 11020 Saint-Christophe
ou par fax au 0165-261469

Rapport sur les activités de la Commission Culture

La Commission Culture de L'UV. , composée par L'Assesseur, M. Laurent Viérin, M. Grange, Mesdames Squinobal et Pacaud, réunie le 28.02.07 a abordé plusieurs sujets assez intéressants, dont les documents préparés par M. l'Assesseur, dans une optique de transparence et de connaissance des problèmes, vous seront soumis intégralement.
En particulier, dans ce numéro, toutes les initiatives didactiques des écoles.

Les initiatives didactiques se multiplient dans les écoles
L'autonomie des établissements scolaires a favorisé une gestion directe et spécifique des initiatives didactiques à l'intérieur de ceux-ci. Les écoles en devant coordonner (et soutenir économiquement de manière directe) les propositions les plus diverses qui parviennent de l'intérieur et de l'extérieur, essayent d'optimiser les ressources et d'intégrer les différentes exigences.
On essaye, ainsi, de concilier, par exemple, le bilinguisme avec le sport (les semaines sur la Côte d'Azur), l'éducation environnementale avec l'éducation scientifique (excursions en Italie centrale et insulaire), etc.
Il paraît évident que la concurrence des plus diverses activités envers les « classes de neige » devient toujours plus grande et articulée. Il faut ensuite tenir compte que certains établissements scolaires de base ont des sièges associés à l'école moyenne situés justement dans des hameaux (Cormayeur, Cogne, Valtournenche, Brusson et Gressoney) où il paraît illogique de proposer des classes de neige.

Projet «Ecole/Sports d'hiver» www.scuole.vda.it
Site pour les skieurs/portale sciatori
Une plateforme Learning Content Management System a été élaborée et permet de gérer, sur le réseau intranet ou internet, le procédé de formation tout entier.
Ce site est consacré aux élèves qui pratiquent le ski de manière compétitive et qui participent aux compétitions régionales et constitue une liaison continue entre les écoles et ceux-ci . Ce projet se fonde sur les systèmes technologiques modernes de e-learning, nationales et internationales, basés sur la production de learning objet avec des caractéristiques permettant aux élèves d'avoir le même réseau pour se connecter et est utilisé par tous les établissements scolaires. Il utilise un système open source. Les Etablissements scolaires de la Région ont nommé un «tuteur» qui occupe les fonctions de trait d'union avec l'Assessorat de l'Education et de la Culture pour l'usage et la réalisation du site. L'institut supérieur « M. Adelaide » d'Aoste fera fonction d'école pilote dans le monitorage du projet car, dans la classe 1A du lycée scientifique technologique, il y a 11 «élèves sportifs». Le site est de toute façon opérationnel dans tous les établissements scolaires. Un calendrier scolaire flexible est à l'étude afin de permettre la mise en place d'horaires compatibles avec des cours pour devenir professionnel. L'Assessorat collabore avec les écoles de ski du territoire national afin de partager les problématiques communes.

Projet « Ski pour tous »
En collaboration avec l'Association valdôtaine des moniteurs de ski et l 'Association valdôtaine « des téléphériques » est prévu, pour les écoles qui y adhèrent, un cours de ski pour débutants gratuit adressé aux élèves des établissements scolaires secondaires du premier degré.
Le projet reconnaît la valeur formatrice des disciplines sportives d'hiver qui, en améliorant les habiletés physiques et techniques individuelles, étroitement liées à l'activité sportive, favorisent la redécouverte des sports qui caractérisent la tradition de montagne de notre région et qui éduque les élèves à la connaissance et au respect de l'environnement dans lequel ils évoluent. Les leçons se tiendront, de manière indicative, pendant le mois de mars, pour un totale d'à peu prêt 6 heures, en offrant aux élèves, qui n'ont jamais eu cette opportunité, de s'initier à la pratique des sports d'hiver. Le projet propose d'élargir l'offre formative aux écoles. Ce sera une nouvelle occasion pour diffuser et faire connaître la loi 363 de 2003 sur la sécurité des pistes. Pour l'année 2007/2008, on demandera l'insertion à l'intérieur du chapitre n. 55150 sur la « réalisation des initiatives culturelles, didactiques et sportives destinées aux institutions scolastiques régionales » d'une note sur le « progetto sport della neve a scuola ». Pour optimiser le projet des dépenses, avec les finalités décrites, une participation financière est demandée et destinée aux élèves débutants des établissements scolaires, ne pratiquant pas le ski comme discipline sportive.

Formation des enseignants « Sécurité sur les pistes loi 363/2003 »
Suite à la formation promue par le Ministère de l'Education publique, qui s'est tenue pendant l'année scolaire 2005-2006, concernant la loi 363/2003, on prévoit la formation des enseignants d'éducation physique de chaque ordre et degré de la Région. La loi dicte des normes en matière de sécurité dans la pratique hors compétition des sports d'hiver de descente et de fond, y compris des principes fondamentaux pour la gestion de la sécurité des espaces skiables.
En favorisant le développement des activités économiques dans les localités de montagne, dans le cadre d'une attention croissante pour la sauvegarde de l'environnement.
L'activité proposée a pour but de favoriser l'aptitude à l'enseignement et au professionnalisme des enseignants qui s'exerce à travers la compétence disciplinaire et didactique de leur propre matière et dans la compétence du contexte éducatif-formatif en général.
En tant que professeur qui compte parmi ses élèves des sportifs, je me félicite de la création de la «Scuola /sport invernali» car ses étudiants doivent avoir les mêmes opportunités que les autres, tandis que je suis ravie du fait que les échanges d'élèves organisés par l'ancien Programme de plurilinguisme européen «PAX LINGUIS» soient devenus une « buona pratica » en Vallée d'Aoste.

La responsable de la Commission Culture
Anna Bioley

tecnoserramenti
SERRAMENTI - PORTE
Via Roma, 7 - Aosta
Tel. 0165 31011 - Fax 0165 40206
Fabrizio Cerise Tel. 335 6122948
tecnoserramentiaosta@tin.it

GAROFOLI

Fornitura e posa in opera di:
serramenti esterni
porte interne
portoncini

Preventivi gratuiti
Possibilità di sostituzione senza opere murarie beneficiando del contributo regionale per il contenimento energetico

Nouvelles de la commune d'Aoste

Quatre points à l'ordre du jour

Le syndic Guido Grimod a illustré, lors de la rencontre avec les journalistes qui s'est déroulée le jeudi 29 mars dernier, les documents délibérés pendant la dernière réunion de la junte de la Commune d'Aoste. Quatre points étaient à l'ordre du jour.
En premier lieu, l'avis de concours pour l'assignation de la gestion des terrains de tennis, du bar et des structures annexes, de propriété communale pour une période fixée jusqu'au 30 avril 2010 : la base du concours est fixée à 2951 euros. En attendant l'ouverture de la citadelle des jeunes à l'endroit de l'ancien abattoir civique, prévue pour 2009, la Commune d'Aoste a délibéré l'avis de concours pour la gestion du *«Progetto Giovani»,* jusqu'au mois de décembre 2008, en prévoyant une dépense d'environ 350 000 euros.
En ce qui concerne les politiques sociales et, en particulier, le troisième âge, la junte a approuvé une convention avec les onze communes limitrophes faisant partie de la Plaine pour profiter des activités organisées pour les personnes âgées (comme les séjours à la mer, les visites des villes italiennes, etc.) gérées, en accord avec la Commune d'Aoste, par la coopérative sociale « Anziani per l'autogestione ». De plus, la junte souhaite étendre à tout le territoire communal la réglementation des *«passi carrabili»* (ils sont environ 2500 dans toute la ville d'Aoste) qui jusqu'à aujourd'hui ont concerné seulement le centre historique. Enfin, le syndic Guido Grimod, a rappelé prochainement l'importance de certaines initiatives: *«Le 13 avril, nous aurons une Assemblée publique dans les écoles du Quartiere Dora afin de nous confronter aux problèmes de la population de ce quartier avec les citoyens. Par la suite, il y aura sans doute une rencontre avec les habitants du hameau Grand Signayes-Ru, afin de trouver une solution pour le passage à travers le pays de la route nationale. En dernier lieu, la Commune a prévu, dans le cadre des projets de l'Association des Maires Francophones (AMF), le déplacement d'une délégation à Kaolak, pour l'inauguration d'une structure destinée à la distribution de l'eau.»*

Restructuration de la Place du Pont Romain

Avec la substitution de la fontaine et les travaux sur le pavage, les travaux concernant la restructuration de la petite place du Pont Romain, dans le centre historique de la ville d'Aoste ont été achevés.
Pour prendre vision des travaux, le jeudi 29 mars dernier, une délégation communale composée par le syndic Guido Grimod et les assesseurs Alberto Follien et Delio Donzel, a visité la petite place. Le coût de l'intervention s'élève à 145 000 euros. Les travaux de restructuration ont concerné la substitution du vieux lavoir en ciment avec un lavoir en pierre, le développement du réseau des sous-services et le pavage avec des pierres de luzerne et des cailloux.
«*Nous avons restructuré* – a commenté l'assesseur aux Travaux Publics, Alberto Follien – *ce vieil angle du bourg du Pont de Pierre caractéristique. L'intervention, qui faisait partie des opérations de substitution des fontaines sur la colline et en ville, a été étendue à toute la place en vertu de sa valeur historique et culturelle»*.
«*De plus* – a conclu Follien – *la restructuration de la place complète le reclassement de la zone tout entière, qui comprend aussi l'accès exclusif aux piétons de la place de l'Arc d'Auguste*».

SUITE DE LA PAGE 1

Eh bien oui ! Nous avons su réagir...

au lieu de lancer des accusations sans aucun sens et de tracer des scénarii inquiétants pour le futur démocratique de notre région, ferait mieux de s'occuper d'autres questions.
Il pourrait par exemple réfléchir sur la faiblesse des initiatives référendaires tant en matière de substance des différentes propositions que pour l'inconsistance juridique qui apparaît, jour après jour, toujours plus évidente. Il faudrait qu'il se rappelle que l'inconstitutionnalité n'est pas l'Union Valdôtaine ou quelques savants plus ou moins objectifs qui la vérifie, mais un organisme appelé la « Cour Constitutionnelle » qui heureusement ne se fait conditionner ni par les uns ni par les autres. Il pourrait aussi vérifier que l'institut référendaire ne peut s'occuper de matières conséquentes à une norme statutaire et de l'impossibilité de régler par loi ordinaire des principes établis par la constitution. Et ainsi de suite… Ce ne sont que quelques petites incohérences que le temps rendra de plus en plus évidentes.
Mais le débat est aujourd'hui politique et c'est dans ce sillon qu'il faut rester, laissons aux juristes leur métier, à nous de porter de l'avant le nôtre. Crier contre l'Union Valdôtaine, l'indiquer comme la cause de tous les maux de la société est devenu le boulot le plus facile, il devient plus difficile de créer une alternative crédible fondée sur des bases partagées et un projet politique à la hauteur des attentes de la communauté. Une fois encore, je me dois de rappeler à nos adhérents de rester calme.
Nous travaillons intensément pour dépasser ce moment, pour démontrer l'incapacité de certains personnages de construire.
Nos faiblesses ne nous viennent pas de l'extérieur, elles sont en nous-mêmes. Il faut savoir repousser toute tentative visant à briser la fragile cohésion retrouvée, travailler pour que la politique de la confrontation reprenne son cours, repartir des positions acquises sans toujours retourner à la case départ, rechercher de convergences, des alliés et des éléments de synthèse.
Chacun doit rester ce qu'il est mais il faut que le but principal de tout le monde unioniste soit l'avenir de ce mouvement. La défense de ses propres positions personnelles, si elles sont incompatibles avec le dessein général, doit se plier à l'exigence primaire. Le reste viendra de lui-même et les cris hystériques de nos adversaires tomberont dans le vide.

Guido Cesal

e-work Spa Agenzia per il lavoro
(Aut. Min. Def. Prot. 1115-SG del 26/11/04)
ricerca:
ADDETTI ALLA SOTTOSCRIZIONI CONVENZIONI
Requisiti: diploma, esperienza di vendita e/o di rapporto con il pubblico, doti relazionali. Predisposizione a lavorare per obbiettivi. Determinazione e resistenza allo stress, anche fisico. Età max 35 anni. Automuniti. Se interessati inviare curriculum vitae con rif. CONV/0307 a: **welcome.torino@e-work.it - fax 011/500559** o chiamare il n. **tel. 011/5808460.**
Sede di lavoro: verranno assegnate delle zone, a seconda del domicilio, in Piemonte, Val d'Aosta e Liguria.

Cinéma Splendor : les travaux seront achevés avant la fin de l'année 2008

Pour la fin de l'année 2008 la ville d'Aoste pourra finalement avoir son grand théâtre : une structure qui comptera 600 places, au centre du chef-lieu régional, et qui sera en mesure de satisfaire les principaux besoins culturels de la région. Le projet, promu par la Région, est réalisé sur la structure de l'ancien cinéma *Splendor*, qui avait été construit aux débuts des années 50, par l'architecte Levi Montalcini. Les travaux, en cours d'achèvement, auront un coût global de 14 millions d'euros et maintiendront en partie les lignes architecturales du précédent bâtiment historique. Le nouveau théâtre sera entre autres doté d'un arc de scène d'une largeur de 14 mètres qui permettra aussi l'exhibition de grands orchestres. Lorsque les travaux seront enfin terminés, l'un des projets les plus difficiles sera finalement achevé puisqu'il a démarré à la moitié des années 90.
En effet, les travaux ont plusieurs fois été ralentis et bloqués à cause, entre autres, de la découverte d'amiante au sein de la vieille structure et, sur le chantier, des restes d'une *domus* remontant à une période entre le premier et quatrième siècle après Jésus-Christ.
L'été dernier le Gouvernement régional a approuvé la variante définitive au projet de restructuration, avec une dépense de 3,3 millions d'euros, en prévoyant de nouvelles interventions parmi lesquelles une adaptation aux nouvelles règles antisismiques, l'amélioration du système acoustique et la réalisation d'une tour en verre pour la sauvegarde et la valorisation des sites archéologiques qui englobent la structure.

Commune de Saint-Vincent

Vingt millions d'euros pour les nouveaux thermes

L'investissement prévu par la Commune de Saint-Vincent pour le projet de restauration des thermes a été fixé à 20 millions d'euros. L'adjudication du *«projet finance»* (voici le titre de l'avis de concours), qui a été illustré le jeudi 22 mars par le syndic Sara Bordet au cours d'une rencontre publique, prévoit la restructuration, avec l'agrandissement et la gestion du complexe thermal constitué par le nouvel établissement, de l'originaire « Fons salutis » avec le vieux bâtiment, du parc adjacent, de l'ancien Hôtel Source et du funiculaire.

«L'objectif – a expliqué le syndic – *est celui de trouver une solution afin de pouvoir restaurer et reclasser pour le mieux les thermes, ainsi que de valoriser les ressources naturelles considérables».*
Le *«projet finance»* a été choisi parce qu'il offre *«une vaste liberté au privé dans la réalisation et la gestion de l'ouvrage public et des services annexes».*
«Au futur concessionnaire – a continué le syndic – *sera confiée la gestion d'une œuvre de grand attrait pour la collectivité, capable d'engendrer un revenu économique considérable, pour la variété et la potentialité des services de possible réalisation et, consécutivement, de devenir un centre de synergie avec une structure thermale, des services commerciaux, touristiques et historico-culturels du territoire, grâce aussi au charme du paysage dans lequel le complexe thermal est inséré».*

Les documents concernant l'avis du concours sont proposés sur le site de l'administration communale *www.termesaintvincent.it*: le dernier délai pour déposer les demandes d'admission est le 30 juin prochain.

Section de Quart

Les inscrits de la section de l'Union Valdôtaine de Quart se sont retrouvés dernièrement pour l'Assemblée de la Section et les thèmes abordés ont été les suivants : cotisation 2007, situation politique et renouvellement du Comité de Direction de la section. Le Président sortant, Jean Barocco, a souligné que grâce à l'engagement de tous les inscrits, les cotisations au Mouvement de notre Section dans ces dernières années ont augmenté même dans cette période critique pour l'Union Valdôtaine. Un débat très important s'est ouvert à propos de la situation politique actuelle (nationale, régionale et, surtout, interne à l'Union). Les principaux sujets traités ont évidemment été, pour ce qui concerne le cadre national et régional, les thèmes les plus « en vogue » en ce moment :

- Faibles prises de position des parlementaires valdôtains face aux attaques continuelles contre notre autonomie et leurs contradictoires points de vue relativement aux propositions du Gouvernement Prodi concernant la politique étrangère (cf. l'Afghanistan) et la sauvegarde de la famille, « dont l'existence et le développement, a écrit Emile Chanoux, sont à la base de toute société » (cf. les « DiCo »).
- Référendum à propos d'un nouvel hôpital, modification de la loi électorale régionale, recueil des signatures pour le maintien des bons d'essence.

Pour ce qui est du référendum sur le nouvel hôpital, la Section de Quart réaffirme la validité de l'emplacement actuel de l'hôpital régional et s'accorde sur la nécessité de terminer les importants travaux de rénovation du bâtiment. En ayant appris que certaines études envisageraient l'emplacement du nouvel hôpital dans les zones agricoles entre la Commune de Quart et celle de Saint-Christophe, souligne les conséquences négatives d'une telle hypothèse. Car il s'agit d'une vaste étendue de terres agricoles de grande valeur qui deviendraient de ce fait inexploitables. En abordant ensuite les différents thèmes liés au référendum sur la réforme de la loi électorale pour l'élection du conseil régional, la Section de Quart, en prenant acte du débat politique en cours au sujet de ladite réforme, ainsi que de l'intention des promoteurs du référendum de bouleverser un système électoral qui, au cours des années, a fait preuve de toute sa validité et de son efficacité, retient indispensable impliquer la base du Mouvement dans un débat qui concerne directement tout l'électorat valdôtain. Elle partage par ailleurs les doutes du Président de la Région et des responsables de l'Union Valdôtaine quant à la constitutionnalité des propositions référendaires et souhaite que les organes compétents sauront reconnaître l'illégalité desdites propositions. Elle considère avec préoccupation l'hypothèse d'une éventuelle réforme qui, biaisée par des intérêts étrangers à ceux de la Vallée d'Aoste, porte à l'émergence dans notre Région de systèmes politiques qui ont déjà démontré au niveau national toute leur inefficacité, voire dangerosité, car porteurs d'instabilité dans le système politique. Tout cela considéré, la Section souhaite que les organes dirigeants de l'Union Valdôtaine soumettent à l'avis des Sections le projet de loi qui devra être élaboré dans le respect des principes fédéralistes, de façon à ce que tous les inscrits puissent se confronter dans un débat large et constructif, d'où pourront se dégager les indications politiques pour les conseillers régionaux sur une éventuelle réforme électorale. Mais c'est aussi la situation interne actuelle de l'Union Valdôtaine qui nous tracasse le plus: en partageant les considérations déjà apparues sur la presse unioniste, nous soulignons que trop d'unionistes, élus aux différentes charges politico-administratives, ont oublié les dispositions écrites dans les Statuts que nous avons tous acceptées en recevant notre carte d'adhésion à l'Union Valdôtaine ; un engagement que nous tous confirmons chaque année en renouvelant notre adhésion. Tout unioniste, élu et non élu, est à la disposition du Mouvement (et non vice-versa) et a le devoir d'accepter, de suivre et de faire observer les décisions prises par les organes compétents. En particulier, les élus (conseillers et administrateurs régionaux et communaux) doivent se rappeler qu'ils sont là parce que nous (les unionistes) leur avons donné notre confiance. Tout cela ne peut qu'engendrer un manque d'enthousiasme et un éloignement de la vie du Mouvement. La section de Quart se demande :
L'Union Valdôtaine est-elle à même, à présent, de donner des réponses à ses inscrits (en particulier aux jeunes) sur les vrais problèmes à résoudre (souveraineté et autonomie, emploi, essor et futur économique de notre Vallée, etc.) ?

Section de Valtournenche
Nouveau Comité de Direction

Président: Silvano Gorret;
Vice-présidents: Massimo Chatrian, Luciano Botticini;
Secrétaire: Marco Ciccarelli;
Représentant au Conseil Fédéral: Marino Gaspard;
Jeunesse Valdôtaine: Jean-Antoine Maquignaz;
Membres: Claudio Barmasse, Antonio Carrel, Luca Vallet, Carlo Bich, Laurent Brunodet, Maura Chatrian, Diego Pession;
Membres de droit: Giorgio Pession, Domenico Chatillard, Deborah Camaschella, Celestino Vittaz, Gabriele Maquignaz, Patrick Zanolli, Giuliano Trucco, Mirko Lombard, Luca Varvello.

Batailles de Reines

Concours éliminatoire de Saint-Marcel

Pendant le deuxième concours éliminatoire du 50ème Concours des Batailles de Reines, qui s'est déroulé à Saint-Marcel, douze autres vaches ont été qualifiées pour la Finale régionale du mois d'octobre prochain. Les reines étaient au total 149, dont 33 pour la première catégorie, 49 pour la deuxième et 67 pour la troisième catégorie. La vache la plus lourde de la journée était «Musetto» d'Emilio Bétral de Saint-Marcel, dont le poids atteignait les 750 kg (déjà reine à Valtournenche en 2003 et 2ème à Cogne l'année dernière), qui se classera à la deuxième place. Lors de cette manifestation, Des vaches connues du monde des Batailles étaient présentes et ont même réussi à se qualifier comme «Feisan» et «Marmotta» de Fabrizio Chaberge, «Bataillon» de Rinaldo Réan ou encore «Genziana» de Laurent Nolly. Les protagonistes de cette journée étaient deux éleveurs de Saint-Marcel qui ont, tous les deux, qualifié deux reines de leur étable. Finale rapide en première catégorie, étant donné que les deux vaches appartenaient au même éleveur, Emilio Bétral. «Musetto» et «Tequila» se sont retrouvées face à face. Ce sera «Tequila» qui aura le dessus. En demi-finale, la future reine avait battu «Rigotta» de Giuliano Droz de Saint-Marcel, tandis que «Musetto» avait éliminé «Potblanc» de Gianni Champion, lui aussi de Saint-Marcel. En ce qui concerne de la deuxième catégorie, succès mérité pour une nouvelle entrée dans le circuit des Batailles de Reines, à savoir «Merleun» de l'Entreprise Agricole Verney de Gressan. Cette reine a prouvé, pendant tout l'après-midi, mais surtout lors des dernières phases de son parcours, ses capacités combatives et sa ténacité. En demi-finale, elle a battu aisément «Friponne» de Moreno Nossen de Verrayes, mais le spectacle a été encore plus beau pendant la finale quand la reine de Gressan a gagné le bosquet contre « Tormenta » de Richard Pieiller de Fénis, après un combat long et époustouflant. L'autre vache qui accèdera à la Finale d'automne est « Contessa » de Sergio Yeuillaz (3ème l'année dernière, à Issime). Grande bagarre pour les 67 vaches qui se sont présentées en troisième catégorie. Enfin, c'est « Merlitta » de Idilio Landry d'Oyace qui a remporté la victoire (déjà 2ème l'année dernière à Aymavilles) et qui lors de la finale a éliminé, après avoir étudié longuement son adversaire, «Solida» de Piera Veneriaz de Nus. Troisième et quatrième place ex æquo pour «Ballerina» de Simone Réan de Saint-Marcel (déjà 3ème à Brissogne en 2006) et pour «Graziosa » de Sergio Yeuillaz de Saint-Marcel. Prochain rendez-vous, pour tous les passionnés des Batailles de Reines, le 9 avril (Lundi de Pâques) à Quart, où se qualifieront douze autres reines pour la finale du mois d'octobre.

3ème Fête du Printemps du SAVT
Conférence - Déjeuner - Après-midi dansant

Le SAVT-Retraités
organise la 3ème « Fête du printemps du SAVT » le

Dimanche 15 avril 2007
au Restaurant « Rendez-Vous » à Aymavilles

Le Programme de la journée est le suivant :

10h30 Rendez-vous à la « Cave des Onze Communes » ;
12h Conférence tenue par l'œnologue Fabio Prosperi sur « L'Histoire de la vigne au Val d'Aoste – Les cépages autochtones » ;
13h Déjeuner, danses et chants avec «Mile Danna – Folk d'Antan».

Tout le monde peut y participer :
retraités, inscrits et leur famille, amis et sympathisants du Syndicat.

Les réservations, et la participation financière (inscrits 30 euros, non inscrits 35 euros, tout compris) qui doit être versée entièrement et à l'avance devra parvenir au plus tard, mardi 10 avril jusqu'à 12 heures, délai de rigueur.

Pour tout autre renseignement s'adresser auprès des Sièges du Syndicat:
Aoste: tél.: 0165 23 83 84 int. 33
Verrès: tél.: 0125 92 04 25
Pont-Saint-Martin: tél.: 0125 80 43 83
Châtillon: tél.: 333 35 47 422

PARTICIPEZ NOMBREUX !

Section de Chesallet
Nouveau Comité de Direction

Président: Nelly Celesia;
Vice-présidents: Piero Bal, Silvano Avantey;
Secrétaire: Pierino Vagneur;
Trésorier: Franco Trabbia;
Membres: Camillo Mondet, Carlo Marguerettaz, Danilo Jayer (responsables du drapeau), Alberto Comé, Loris Salbego, Mauro Schiavon, Luca Vagneur, Patrick Barmasse (responsable de la presse);
Membres de droit: Diego Empereur, Ivan Gerbore, Piero Pellu, Santina Polimeni, Sandro Bal.

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de Jovençan
a le regret d'annoncer le décès de
Monsieur
Emmanuel QUENDOZ
âgé de 82 ans
La communauté unioniste de Jovençan présente ses condoléances émues à sa femme Graziella Blanc, à ses enfants Renzo avec sa famille, et Elio avec son épouse Liliane Lavy, membre de la section, à ses petits-enfants, ainsi qu'à tous ses parents.

En souvenir d'Emmanuel Quendoz…

Piére, en patois, c'est ainsi qu'Emmanuel Quendoz m'appelait en souriant quand il me voyait. L'ironie ne lui manquait pas. Un homme robuste, grand travailleur toute sa vie durant jusqu'à ce que la santé lui fit défaut et l'obligeât à rester plus tranquille même si son esprit, sa volonté, son cœur auraient encore voulu être actifs. Il a élevé une famille valdôtaine en lui transmettant son attachement pour le terroir, pour les traditions et la langue des valdôtains. Retraité de la société Cogne, il a dédié son temps à sa passion principale l'élevage du bétail, ainsi au cours des années son troupeau a grandi en quantité et surtout en qualité. Une attention remarquable à la sélection des pies noires lui a permis d'obtenir de grandes satisfactions au sein du circuit des batailles de reines. Surtout là, dans le milieu des éleveurs, il était connu et apprécié. Par ton dernier voyage, tu as rejoint les vastes prairies du ciel et là, au milieu du vert et des parfums des fleurs de montagne, on entend de ta voix bavarder de reines valdôtaines avec tes amis qui t'ont précédé: Amato, Julien, Adolphe …en fumant paisiblement ta pipe devant une bouteille de vin, un morceau de fontine et un bon pain noir.

Piero Bionaz

De quoi a-t-on peur ?

Joseph Rivolin

Je crois comprendre, d'après l'article qu'il a écrit pour le dernier «Peuple Valdôtain» («Les bases de la démocratie»), que le président *pro tempore* de l'Union Valdôtaine est préoccupé par la participation limitée des délégués des sections aux séances du Conseil fédéral, particulièrement à la dernière, concernant le projet d'une nouvelle loi électorale régionale.
J'estime que l'hypothèse d'un «complot», qui est un alibi constant de certaine pensée politique italienne découlant sans doute des théories de Machiavel, n'a aucun fondement; à mon avis, il y a d'autres raisons pour qu'un nombre considérable de délégués ne se sont pas rendus à cette séance, comme à d'autres. Pour ma part, je n'y suis pas allé parce que, face aux fortes perplexités et aux objections du soussigné et de quelques autres membres du Comité exprimées lors de la dernière séance de cet organe, qui a précédé immédiatement le Conseil fédéral, quelqu'un avait déclaré qu'il était capital de ne pas «diviser» le Conseil sur la décision en cette matière. J'ai donc renoncé à perturber le Conseil par une présence dissonante: la mienne.
Quant au reste de l'article en question, dans lequel j'avoue ne pas arriver toujours à suivre la ligne de pensée de l'ami Cesal dans ses nombreux détours et ses allusions cryptiques, je crois saisir une accusation à l'égard de ceux qui n'adhèrent pas 100% à son opinion, de manque de respect pour les règles de la démocratie.
Je ne vois vraiment pas ce qu'il y a d'«antidémocratique» à demander que les organes statutaires du Mouvement et ses sections puissent examiner et discuter une proposition de loi dont dépendent les règles qui président à la formation de notre Parlement et de notre Gouvernement régional.
Le document approuvé le 14 mars dernier n'exclut d'ailleurs nullement que le projet de loi rédigé par les commissaires du Conseil de la Vallée soit soumis à l'évaluation politique des partis et mouvements politiques qui mandatent les élus à le voter.
Pourquoi ne veut-on pas leur reconnaître ce droit? De quoi a-t-on peur? Et surtout: pourquoi a-t-on peur?

«Journée Mondiale de l'Eau»

Deux nouvelles centrales hydroélectriques à La Thuile et à Pré-Saint-Didier

La Vallée d'Aoste, comme de nombreuses autres régions italiennes, a participé le 20 mars dernier à la «Journée Mondiale de l'Eau». A cette occasion, l'Assessorat au Territoire, à l'Environnement et aux Ouvrages Publics en collaboration avec le «Bacino Imbrifero Montano Dora Baltea - Valle d'Aosta» a organisé, au Palais régional, une conférence intitulée «Fronteggiare la scarsità d'acqua – Cooperazione e gestione integrata delle risorse idriche in Valle d'Aosta». L'initiative avait comme but celui d'attirer l'attention sur un thème de grande actualité tel que l'eau en Vallée d'Aoste, une ressource capable de générer des opportunités de développement socio-économique, de contribuer au maintien d'un contexte environnemental unique au monde et de produire de l'énergie. Une conférence à laquelle ont participé de nombreux administrateurs valdôtains parmi lesquels le Président de la Région Luciano Caveri, l'Assesseur au Territoire Alberto Cerise, le président du BIM Jean Barocco, celui de la «Compagnia Valdostana delle Acque» Augusto Rollandin, Diego Empereur président du Celva avec entre autre de nombreux dirigeants régionaux et experts du secteur.

Caveri : gestion particulière de l'eau en Vda

Le président Caveri a tout d'abord pris la parole en rappelant que la Vallée d'Aoste revendique une «gestion originale» de son patrimoine hydrique mais aussi qu'elle ne veut pas «suivre *les sirènes de la démagogie, en ayant bien présent les limites imposées par l'Union Européenne en matière de protection des eaux* » en soulignant aussi que «notre Région en 1999 s'est dotée d'une loi sur le service hydrique intégré qui *a établi des modalités d'organisation différentes par rapport à celles nationales, en acceptant tout de même les mêmes principes s'inspirant de la réglementation nationale*».
«Une loi – a continué Caveri – *qui vient à la rencontre des particularités locales, en permettant aux Communes de gérer les services hydriques et qui représente également, un 'unicum' juridique au niveau national que de nombreuses communautés alpines nous envien*t».
A cette occasion, Caveri a voulu aussi aborder la question du «domaine hydrique» sur lequel il a envisagé «*une modification de la norme d'exécution qui tend à obtenir les mêmes pouvoirs de gestion des régions ordinaires, avec quelque chose en plus pour les procédures n'appartenant plus au domaine hydrique*».

Cerise : le vrai problème à gérer c'est celui de la captation de l'eau

De son côté, l'Assesseur Cerise a souligné qu'*«il est important d'affronter la question de la captation de l'eau à utiliser lors des périodes de sècheresse en vue des changements climatiques enregistrés.*
En Vallée d'Aoste, l'eau est une ressource importante qu'il faut utiliser au mieux.
Nous nous trouvons dans un territoire difficile et fragile et la distribution de l'eau dans les maisons des citoyens est coûteuse, mais nous ne pouvons pas penser que les Valdôtains se chargent totalement de ce service car cela ne serait pas équitable. Une bonne partie de la dépense devrait être affrontée avec des ressources publiques».

Rollandin : prochainement deux nouvelles centrales

Enfin le président de la Cva, Augusto Rollandin a souligné que la société valdôtaine qui gère les eaux de notre Région, est en train de produire de l'énergie hydroélectrique en réalisant des installations en harmonie avec l'environnement.
«*L'énergie hydroélectrique produite* – a conclu Rollandin – *est propre car elle ne laisse pas de résidus et ne provoque pas de déchets. De plus, nous travaillons afin de garantir l'écoulement minimum pour éviter des dommages environnementaux. L'unique solution pour augmenter la production est d'investir dans des nouvelles installations et de moderniser celles qui existent déjà».*
Rollandin à enfin affirmé, que prochainement, deux nouvelles centrales hydroélectriques seront réalisées respectivement dans la commune de La Thuile et de Pré-Saint-Didier.

LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

Je suis étonné qu'autour de la question de l'annexion à la Vallée d'Aoste de deux Communes du *Canavese, Noasca et Carema* (et des autres qui l'invoqueront), il y ait des représentants de la politique valdôtaine se disant – dans une gamme de commentaires bigarrés – modérément ou fortement enthousiastes. Je ne comprends pas par contre – si ce ne sait qu'au nom d'une vision démagogique entortillée et pour arracher un futur consensus électoral – sur la base de quoi nous devrions accepter un mariage imposé de façon unilatérale: un référendum communal qui déclenche une loi constitutionnelle pour le détachement du Piémont ne prévoyant qu'un avis des Assemblées des deux Régions (qui sont, entre autres, contraires).
Avant même de rentrer dans le mérite des raisons qui sont à la base de l'opposition, il est évident qu'un mariage est un plat qui se consomme à deux et la volonté seule de l'une des deux parties n'est pas suffisante à conclure le contrat.
Il s'agit d'une limite – à savoir l'absence du principe de l'entente – de cet article 132 de la Constitution que nous pensions ne pas s'appliquer à la Vallée d'Aoste puisqu'elle a un territoire propre déterminé par le Statut d'autonomie et par le Décret précédent du Lieutenant du Royaume.
La Cour constitutionnelle en a établi différemment, par une sentence incroyable par sa petitesse et sa superficialité, en portant un préjudice historique à notre autonomie et nous devrons trouver le moyen pour représenter nos raisons devant cette instance juridictionnelle.
Il s'agit de réparer un *vulnus* qui déclenche de très graves conséquences pour l'identité historique, culturelle et géographique de notre Vallée. Par ailleurs, il est à préciser que le Gouvernement Prodi a présenté au Parlement italien une révision de l'article 132 qui prévoit, après le référendum de la Commune qui veut quitter sa Région d'appartenance, un référendum ultérieur à organiser séparément dans les deux Régions qui indiquera le «oui» au détachement ou à l'agrégation.
Un mécanisme assez coûteux que l'on pourrait aisément dépasser par le principe de l'entente obligatoire: dans le cas en examen, sans le «oui» des deux Régions, exprimé par les Conseils régionaux, aucune initiative ne pourrait être entreprise.
Si nous rentrons dans le mérite, alors la question devient encore plus facile.
Carema est une Commune piémontaise et il est inutile de se passionner pour les épisodes historiques démontrant l'existence de liens plus ou moins forts avec le territoire valdôtain.
Carema n'a pas de raison pour passer à la Vallée d'Aoste: il est bien clair qu'au fil des temps, il a été principalement une Commune du Piémont.
L'usage de la disparité de traitement entre Régions spéciales et Régions ordinaires comme élément fondant de la requête nous attriste par son inconsistance.
Pour ne pas parler de *Noasca* qui est situé de l'autre côté des montagnes et la proximité géographique est tout à fait théorique.
Combien de temps faut-il à un habitant de Noasca pour rejoindre la Vallée? Les écoles de référence, les services sanitaires et sociaux sont et resteraient ceux du Piémont! Selon la même logique, demain le Valsesia tout entier pourrait demander l'annexion à la Vallée!
Certes, comme dit le proverbe, mieux vaut faire envie que pitié. A savoir, il vaut mieux que ce soit Carema à demander l'annexion à la Vallée que Pont-Saint-Martin au Piémont.
Toutefois, on ne peut pas déroger à certains principes au nom de la sympathie ou d'un principe abstrait d'accueil et sans même invoquer le principe fédéraliste de l'autodétermination.
L'autodétermination est une chose sérieuse et non pas une attraction fatale vis-à-vis de ceux qui, dans le fonds, sont considérés comme des riches et des privilégiés. Il faut du sérieux, tout comme a fait le syndic de *Ronco Canavese* qui, en révoquant une délibération de référendum adoptée de façon tout à fait imprévoyante, a saisi l'occasion pour demander plus d'autonomie et plus de ressources au Piémont et pour le Piémont, sans inventer des histoires artificielles pour changer de veste ou de drapeau.
Si, dans le futur, la chaîne des annexions devenait – tout comme pourrait-il se passer en acceptant de notre part la requête de n'importe quelle Commune – un phénomène répétitif, que pourrions-nous faire pour bloquer cette attaque à la diligence? Il faut donc de la prudence en isolant ceux qui, pour une poignée de voix de plus et pour se mettre en évidence dans les journaux, sont disponibles à solder notre expression la plus évidente: les confins de notre identité, sans aucune fermeture à l'égard de n'importe qui, mais en sachant que les motivations actuelles qui sont apparues sont plutôt liées au portefeuille qu'au cœur.
Il est vrai que nous pourrions éviter de nous emporter tellement, l'histoire républicaine nous racontant qu'aucune Commune n'est jamais arrivée à changer de Région et la procédure constitutionnelle appliquée à ce cas la rend encore plus improbable, mais il est toujours bien d'être prudents lorsque des valeurs fondamentales sont en jeu.